



# Lettres de présentation

Montréal, le 31 mai 2010

**MONSIEUR  
JEAN PAUL DUTRISAC**

PRÉSIDENT  
OFFICE DES PROFESSIONS  
DU QUÉBEC

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec. Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

LA PRÉSIDENTE,  
**DIANE LEGAULT**, DMD, MBA

Montréal, le 31 mai 2010

**MADAME  
KATHLEEN WEIL**

MINISTRE DE LA JUSTICE  
ET MINISTRE RESPONSABLE  
DE L'APPLICATION DES  
LOIS PROFESSIONNELLES  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'année 2009-2010. Ce rapport couvre l'année financière de notre ordre professionnel qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

LA PRÉSIDENTE,  
**DIANE LEGAULT**, DMD, MBA

Québec, le 31 mai 2010

**MONSIEUR  
YVON VALLIÈRES**

PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

LA MINISTRE RESPONSABLE  
DE L'APPLICATION DES  
LOIS PROFESSIONNELLES,  
**KATHLEEN WEIL**



## LETTRES DE PRÉSENTATION

### 3 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

## RAPPORT DES ACTIVITÉS

### 4 Conseil d'administration

### 7 Comité exécutif

### 8 Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un permis

### 9 Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste

### 10 Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

### 11 Délivrance des permis

### 12 Délivrance des certificats de spécialiste

### 13 Garantie contre la responsabilité professionnelle

### 13 Comptabilité en fidéicommis et fonds d'indemnisation

### 14 Comité d'inspection professionnelle

### 15 Formation dentaire continue

### 16 Syndic

### 17 Comité de révision

### 17 Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes

### 18 Conseil de discipline

### 20 Exercice illégal et usurpation de titre réservé

### 21 Comité d'examens et d'agrément dentaires

### 21 Comité de la formation

### 22 Comité de vérification

### 22 Comité d'éthique et de déontologie

### 23 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 27 PERSONNEL PERMANENT

### 28 ÉTATS FINANCIERS





# Message de la présidente

**C'**est avec fierté que je témoigne de la rigueur avec laquelle l'Ordre des dentistes du Québec s'est acquitté de son mandat au cours de l'exercice financier 2009-2010. En parcourant les pages de cette publication, vous pourrez vous rendre compte de la diversité et de l'importance des activités accomplies par tous ceux et celles qui contribuent à la réalisation de la mission de l'Ordre. Vous pourrez également prendre connaissance des nombreuses résolutions prises par les membres du conseil d'administration et du comité exécutif de l'Ordre au cours de l'exercice.

Quant aux états financiers publiés dans ce rapport annuel, ils vous permettront de juger de la bonne santé financière de l'organisation. Le portrait des revenus et des dépenses illustre la vigilance des administrateurs dans l'attribution des ressources disponibles ainsi que la rigueur des directeurs à l'égard de la gestion des budgets alloués.

Au chapitre des faits saillants de l'exercice 2009-2010, je tiens à souligner que l'Ordre a poursuivi intensivement ses travaux relatifs à la modernisation du cadre réglementaire qui régit les rapports professionnels des dentistes avec les hygiénistes et les assistantes dentaires. Le fruit de ces travaux profitera tant à la population qu'à tous les membres de l'équipe dentaire.

Par ailleurs, l'Ordre a signé un Arrangement de reconnaissance mutuelle avec son homologue français, le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, à Paris, à l'automne dernier. La signature de cet Arrangement, qui s'inscrit dans le cadre de l'Entente générale France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, constitue une étape importante dans le processus de reconnaissance des diplômes des dentistes provenant de la France et des dentistes québécois qui souhaiteraient s'établir en France.

Au cours de l'exercice 2009-2010, les administrateurs ont aussi réaffirmé leur volonté d'élargir encore davantage la portée de la mission de notre ordre professionnel. Outre la protection du public par l'évaluation de la qualité des soins et la promotion de la santé buccodentaire, l'Ordre entend désormais mettre également l'accent sur l'accès aux soins dentaires.



L'Ordre souhaite ainsi assumer pleinement son rôle de vigie, notamment en s'intéressant de plus près à la répartition des effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, une préoccupation que partagent plusieurs de ses membres. L'Ordre veut de plus jouer un rôle actif dans la résolution de problématiques liées à l'accès limité des clientèles plus vulnérables à des soins buccodentaires tels que ceux offerts en milieu de soins de longue durée.

Les réalisations contenues dans ce rapport annuel illustrent le contexte de changement constant dans lequel évolue la profession, le dynamisme de l'Ordre et de ses membres ainsi que notre volonté d'exercer un leadership avisé dans la prise en charge de la santé dentaire globale des individus.

Ces réalisations ont été possibles grâce au travail assidu et à l'engagement des administrateurs, des nombreux collègues, présidents et membres des comités de l'Ordre, et de l'ensemble du personnel de l'Ordre. Je tiens à les remercier de leurs efforts soutenus et de leur précieux soutien.

La présidente,

**DIANE LEGAULT**, DMD, MBA



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente de l'Ordre des dentistes du Québec, la D<sup>re</sup> Diane Legault, a été élue au suffrage universel des membres de l'Ordre. Elle est entrée en fonction le 23 novembre 2006.

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre a eu lieu le 25 mai 2009.

### ADMINISTRATEURS AU 31 MARS 2010

RÉGIONS ADMINISTRATIVES		ÉLU	NOMMÉ	ENTRÉE EN FONCTION		
1	BAS-SAINT-LAURENT-CÔTE-NORD-GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	D <sup>r</sup> Peter C. White	X	21 novembre 2008		
2	SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	D <sup>r</sup> Luc Gravel	X	21 novembre 2008		
3	QUÉBEC	D <sup>re</sup> Lise Payant	X	23 novembre 2006		
		D <sup>r</sup> Denis Robert	X	23 novembre 2006		
4	CHAUDIÈRE-APPALACHES	D <sup>r</sup> Christian Fortin		X	23 novembre 2006	
5	MAURICIE-BOIS-FRANCS	D <sup>r</sup> Guy Boisclair	X		21 novembre 2008	
6	ESTRIE	D <sup>r</sup> Bruno Cabana		X	20 mars 2009	
7	MONTRÉAL	D <sup>re</sup> Josée Bellefleur	X		23 novembre 2006	
		D <sup>r</sup> Barry Dolman	X		23 novembre 2006	
		D <sup>r</sup> Sylvain Gagnon	X		23 novembre 2006	
		D <sup>re</sup> Monique Michaud	X		23 novembre 2006	
		D <sup>r</sup> Melvin Schwartz	X		23 novembre 2006	
		D <sup>r</sup> Pierre Tessier	X		23 novembre 2006	
8	LAVAL	D <sup>r</sup> Guy Déom	X		23 novembre 2006	
9	MONTÉRÉGIE	a. Yamaska	D <sup>r</sup> André Savard	X		21 novembre 2008
		b. Haut-Saint-Laurent	D <sup>r</sup> Gilles-E. Lefebvre	X		21 novembre 2008
		c. Vallée-du-Richelieu	D <sup>r</sup> Pierre Boisvert	X		21 novembre 2008
10	LANAUDIÈRE-LAURENTIDES	D <sup>r</sup> Claude Beaulieu	X		21 novembre 2008	
11	OUTAOUAIS	D <sup>r</sup> Guy Lafrance	X		21 novembre 2008	
12	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC	D <sup>r</sup> Denis Beauvais		X	20 novembre 2009	
Représentants de l'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC		M <sup>me</sup> Monick Coupal		X	21 novembre 2008	
		M. Pierre Delisle		X	21 novembre 2008	
		M. Louis Roy		X	23 novembre 2006	
		M <sup>me</sup> Louise Viau		X	23 novembre 2006	

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2009-2010, le conseil d'administration a tenu 4 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires. Un nouvel administrateur s'est joint au conseil d'administration le 20 novembre 2009, à la suite du décès du D<sup>r</sup> Paul Perrier. Il s'agit du D<sup>r</sup> Denis Beauvais, qui représente la région de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

### PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le conseil d'administration a adopté les règlements suivants, qui doivent être approuvés par l'Office des professions du Québec ou le gouvernement :

- Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre des dentistes du Québec;
- Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste.

Il a soumis à l'Office des professions du Québec le projet de Règlement sur la comptabilité d'un compte spécialement créé pour le compte d'un client et le fonds d'indemnisation de l'Ordre des dentistes du Québec, pour obtenir ses commentaires.

Il a approuvé les documents suivants :

- le compte rendu de la journée de planification stratégique du conseil d'administration;
- la Politique de traitement des plaintes et préoccupations relatives à la comptabilité et la vérification de l'Ordre des dentistes du Québec;
- les conditions et modalités afin de mettre en œuvre l'article 62.2 du Code des professions relatif à toute réclamation formulée contre un membre à l'égard de sa responsabilité professionnelle;
- l'Entente mutuelle de mobilité canadienne des dentistes dans le cadre de l'application du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur;
- l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Entente France-Québec);
- l'utilisation des mesures de contention;

- le modèle de pratique des hygiénistes dentaires et la liste des activités à être déléguées aux assistantes dentaires, le tout sujet à une écriture légale par les juristes de l'Office des professions du Québec;
- les demandes de permis d'exercice et de certificats de spécialiste;
- le consentement à la collecte de renseignements aux fins d'une inscription ou d'une réinscription au tableau;
- le certificat de conduite professionnelle;
- le consentement à la communication de renseignements personnels;
- les modifications des protocoles d'examen des évaluations des connaissances fondamentales en dentisterie 2010, du jugement clinique et des habiletés cliniques 2009.

Il a délégué au président de l'Ordre des dentistes du Québec, conformément à l'article 42.4 du Code des professions, le pouvoir d'accorder ou de renouveler une autorisation spéciale d'exercer, selon certaines conditions.

Il a mandaté un groupe de travail pour actualiser les directives de l'Ordre des dentistes du Québec concernant les modalités de sédation consciente, de sédation profonde et d'anesthésie générale.

Il a approuvé la création d'une nouvelle classe de membres, soit la classe de « membres retraités ».

Il a permis l'adaptation du tableau de l'Ordre des dentistes du Québec et du répertoire aux exigences découlant de la création du Dossier de santé du Québec.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il a confié au comité de formation dentaire continue le mandat :

- de décrire la formation nécessaire pour l'utilisation sécuritaire des mesures de contention et de s'assurer que cette formation est disponible pour les dentistes qui souhaiteraient en bénéficier;
- d'inciter les diverses instances de formation universitaire à déployer et à mettre en place tous les moyens devant assurer une formation responsable et adaptée à la situation actuelle en matière d'utilisation de mesures de contention lors de l'exécution de tout type de soins buccodentaires. La formation initiale des dentistes doit favoriser l'acquisition de connaissances qui permettent l'utilisation des mesures de contention auprès des diverses clientèles ainsi que l'ensemble des stratégies de remplacement à leur utilisation.

Il a confié le mandat au comité d'éthique et de déontologie :

- d'étudier les tenants et les aboutissants d'une recherche active de commanditaires par l'Ordre des dentistes du Québec et de proposer aux membres du conseil d'administration les balises devant éventuellement fixer le cadre de futures relations avec l'industrie;
- de planifier les travaux de révision du Code de déontologie des dentistes.

Il a amendé le mandat du comité des jeunes membres de l'Ordre des dentistes du Québec afin qu'il se définisse comme suit :

- formuler des avis sur divers sujets liés à la mission de l'Ordre des dentistes du Québec, soit la protection du public, l'accès et la qualité des soins dentaires ainsi que la promotion de la santé buccodentaire et de son lien avec la santé générale des individus;
- participer activement à la recherche de solutions concernant, notamment, les enjeux qui touchent les jeunes dentistes de toutes les régions du Québec;
- proposer des activités pouvant faciliter l'intégration des jeunes à la profession;
- échanger de l'information relativement au fonctionnement de l'Ordre des dentistes du Québec et aux services offerts.

Il a confié à la direction des affaires publiques et des communications, en collaboration avec un consultant expert-conseil en communication, l'élaboration d'un plan de communication triennal.

Il a fixé la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec pour 2010.

Il a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010-2011.

Il a procédé à la nomination d'une directrice des services professionnels, la D<sup>re</sup> Nathalie Morin, et d'un directeur adjoint des services professionnels, le D<sup>r</sup> Yves Ayotte.

Il a nommé une secrétaire du conseil de discipline, M<sup>e</sup> France Gauthier.

Il a nommé une représentante de l'Ordre des dentistes du Québec au Bureau national d'examen dentaire du Canada, la D<sup>re</sup> Danielle Joly, et un représentant de l'Ordre des dentistes du Québec au sein du comité d'examen du Bureau national d'examen dentaire du Canada, le D<sup>r</sup> Pierre Duquette.

Il a nommé la D<sup>re</sup> Myriam Andrea Feldman, le D<sup>r</sup> Pierre Duquette et la D<sup>re</sup> Michelle Bourassa à titre d'observateurs lors de la tenue de l'examen de l'Ordre des dentistes du Québec en mars 2010.

Il a reconduit les mandats de M<sup>me</sup> Chantal Carrier, de la D<sup>re</sup> Monick Valois, de M<sup>e</sup> Robert Jean Chénier et de M. Raymond David à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.

À sa réunion ordinaire du 20 novembre 2009, le conseil d'administration a élu 4 membres du comité exécutif pour l'année 2009-2010, à savoir le D<sup>r</sup> Melvin Schwartz, à titre de vice-président, le D<sup>r</sup> Luc Gravel, le D<sup>r</sup> Gilles-E. Lefebvre et M. Louis Roy, à titre de représentant du public.

## COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité exécutif a tenu 9 réunions ordinaires et 8 réunions extraordinaires.

### PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité exécutif a procédé à l'étude de plusieurs dossiers qui ont par la suite été déposés au conseil d'administration avec des recommandations.

Il a délivré des permis, des permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et des permis temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française.

Il a délivré des certificats de spécialiste.

Il a accordé des reconnaissances d'équivalence de formation à des candidats formés à l'étranger ou provenant de programmes accrédités par la Commission d'agrément dentaire du Canada.

Il a accordé un agrément dentaire au service dentaire du Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi pour une période de 5 ans.

Il a pris des décisions relatives à l'imposition de stages de perfectionnement, avec ou sans limitation d'exercice, à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une enquête par le comité d'inspection professionnelle ou d'une recommandation en ce sens par le conseil de discipline.

Il a imposé des limitations en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions avec le consentement des membres.

Il a pris des décisions quant aux poursuites à intenter pour cause d'usurpation de titre de dentiste par des personnes non habilitées.

Il a examiné les projets de règlement devant être acheminés au conseil d'administration.

Il a étudié les tenants et les aboutissants liés à l'opportunité de créer diverses classes de membres et a soumis une recommandation au conseil d'administration de créer une classe de « membres retraités ».

Il a présenté à chacune de ses réunions ordinaires un rapport de suivi sur le dossier de la modernisation de la pratique professionnelle en cabinet dentaire et en santé publique.

Il a suivi les travaux du groupe de travail sur les lignes directrices concernant la tomographie volumique à faisceau conique.

Il a recommandé au conseil d'administration l'adoption de positions officielles de l'Ordre des dentistes du Québec sur les sujets suivants, notamment :

- la mise en œuvre de l'article 62.2 du Code des professions;
- l'utilisation des mesures de contention;
- l'Entente mutuelle de mobilité canadienne des dentistes dans le cadre de l'application du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur;
- le modèle de pratique des hygiénistes dentaires et la liste des activités à être déléguées aux assistantes dentaires, le tout sujet à une écriture légale par les juristes de l'Office des professions du Québec;
- la modification du mandat du comité de formation dentaire continue et du comité des jeunes membres de l'Ordre des dentistes du Québec;
- la création d'un groupe de travail pour actualiser les directives de l'Ordre des dentistes du Québec concernant les modalités de sédation consciente, de sédation profonde et d'anesthésie générale;
- l'adaptation du tableau de l'Ordre des dentistes du Québec et du répertoire aux exigences découlant de la création du Dossier de santé du Québec.

Il a étudié les prévisions budgétaires 2010-2011 et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration.

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

### NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	3	3	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec **3**

### NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	39	6	39	0	39

### NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	39
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

## NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	6
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

**45**

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

### NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	1	1	0	0
Hors du Canada	6	6	0	0

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

**7**

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.



## DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

### NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	24	24	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 <sup>o</sup> de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
DE PERMIS DE MÊMES TYPES EN VERTU DE LOIS PARTICULIÈRES				
Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes	29	29	0	0
Autorisation spéciale – article 33 du Code des professions	0	0	0	0
Temporaire – article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0

## DÉLIVRANCE DES PERMIS

NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS				
DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 184 du Code des professions	141	141	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis	1	1	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis	4	4	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS	
CANDIDATS	
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	146
Ayant amorcé le processus	163

### ACTIONS ENTREPRISES AFIN DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES ET LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE AUX CANDIDATS FORMÉS À L'ÉTRANGER

L'Ordre des dentistes du Québec poursuit ses efforts en vue d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés à l'étranger.

Ainsi, un 3<sup>e</sup> atelier préparatoire des candidats inscrits aux examens d'équivalence de l'Ordre a eu lieu en septembre 2009. Le but de cet atelier est de permettre aux candidats formés à l'étranger de se familiariser avec les types d'examens cliniques qu'ils devront réussir pour obtenir cette équivalence.

Le taux de réussite aux examens cliniques de 2009 s'est légèrement amélioré par rapport à 2008. Or, tous les candidats ayant réussi les examens cliniques de 2009 avaient assisté à l'atelier auparavant. S'il est difficile d'attribuer au seul atelier ce plus haut taux de réussite, il reste que les chiffres encouragent l'Ordre et justifient la mise en place d'un atelier en 2010.

De plus, le conseil d'administration a adopté les règlements suivants, qui doivent être approuvés par l'Office des professions du Québec ou le gouvernement :

- Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre des dentistes du Québec;
- Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste.

## DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

### NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 184 du Code des professions	11	11	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	5	5	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

### AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

CANDIDATS	
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	16
Ayant amorcé le processus	45

## GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2010

MOYENS DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance FARPODQ – membres assurés	3 406	2 000 000	Aucune limite annuelle

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

### RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ INSCRITS AU 31 MARS 2010

MOYENS DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membres assurés pour une seule société	749	2 000 000	Aucune limite annuelle
Membres assurés pour plus d'une société	33	3 000 000	Aucune limite annuelle

## COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS ET FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre des dentistes du Québec a soumis à l'Office des professions du Québec le projet de Règlement sur la comptabilité d'un compte spécialement créé pour le compte d'un client et le fonds d'indemnisation de l'Ordre des dentistes du Québec, pour obtenir ses commentaires.

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 12 réunions en 2009-2010.

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession de l'Ordre des dentistes du Québec a pour objectif de faire la visite d'environ 650 dentistes annuellement. Une visite d'inspection générale vise à évaluer tous les aspects de l'exercice de la profession.

### NOMBRE DE VÉRIFICATIONS (VISITES RÉGULIÈRES)

Membres visités	602
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	602
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	602
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite	602
Rapports de vérification produits à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

### NOMBRE D'ENQUÊTES SUR LA COMPÉTENCE

Membres ayant fait l'objet d'une enquête	54
Rapports d'enquête produits	66
Visites de contrôle	50
Rapports de visite de contrôle	46

### NOMBRE DE RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	12
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	5
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

### NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	17
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1

**Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 112 du Code des professions**

**1**

LES MEMBRES  
DU COMITÉ  
AU 31 MARS 2010

D<sup>r</sup> Carmin H. Lefebvre, président  
D<sup>r</sup> Marc Desautels  
D<sup>r</sup> Stéfan Haas-Jean  
D<sup>r</sup> Robert L'Heureux  
D<sup>re</sup> Danielle Talbot  
D<sup>re</sup> Nathalie Morin, secrétaire du comité d'inspection professionnelle,  
nommée par le conseil d'administration

## FORMATION DENTAIRE CONTINUE

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire, en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Toutefois, l'Ordre a adopté une Politique sur la formation dentaire continue en 2002, mise à jour en septembre 2008, pour simplifier la déclaration annuelle des membres. Le cadre de référence de cette politique a été maintenu à 90 unités sur une période de 3 ans. La nouvelle Politique sur la formation dentaire continue est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Des programmes d'activités scientifiques sont organisés annuellement par 16 sociétés dentaires, 8 associations de spécialistes, 19 cercles d'étude, les Journées dentaires internationales du Québec et 3 facultés québécoises. Au total, 263 activités ont été offertes par ces organismes et 14 045 participations ont été enregistrées.

### ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES TENUES PAR L'ORDRE

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Les méthodes préventives en dentisterie basées sur les données probantes et la pertinence de soutenir la fluoruration de l'eau potable	6	1 040
L'imagerie numérique 101	6	1 043

LES MEMBRES  
DU COMITÉ  
AU 31 MARS 2010

D<sup>r</sup> Gérald Albert, président  
D<sup>r</sup> Claude Beaulieu  
D<sup>r</sup> Pierre Boisvert  
D<sup>r</sup> Robert A. Charbonneau  
D<sup>re</sup> Mélanie Gagné-Tremblay

## SYNDIC

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé du fait qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

### NOMBRE DE DOSSIERS

Dossiers ouverts durant la période	255
Total des membres visés par ces dossiers	200
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	17
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	232

### NOMBRE DE DÉCISIONS

Décisions de porter plainte	28
Décisions de ne pas porter plainte	223

SYNDIC  
D<sup>r</sup> Paul Morin

SYNDICS ADJOINTS  
D<sup>r</sup> Pierre Lafleur  
D<sup>r</sup> Guy Auger

SYNDIC CORRESPONDANT  
Aucun

16

### STATISTIQUES 2009-2010 – DOSSIERS D'ENQUÊTES OUVERTS : 255

	TOTAL	DO	ENDO	ORTHO	CHIR	PF	PA	HON	COMP	DIAG	A.112	IMPL	PUB	TPILLÉ	ANEST	PARO
Avril	29	1	1	-	2	4	1	7	5	6	-	1	-	1	-	-
Mai	25	2	-	3	1	2	1	3	4	5	-	3	-	-	-	1
Juin	17	2	1	-	-	1	1	1	4	4	-	2	-	-	-	1
Juillet	20	2	-	-	2	1	-	3	8	1	-	1	-	1	-	1
Août	10	-	-	1	1	2	1	2	2	1	-	-	-	-	-	-
Septembre	23	1	1	1	1	1	2	5	8	2	-	1	-	-	-	-
Octobre	7	2	-	-	-	-	-	1	4	-	-	-	-	-	-	-
Novembre	21	2	1	-	-	2	1	1	7	4	-	2	1	-	-	-
Décembre	24	13	-	-	-	1	3	1	3	-	1	1	-	-	1	-
Janvier	26	4	4	-	2	2	1	4	2	3	-	-	4	-	-	-
Février	29	-	2	1	-	4	2	6	9	3	-	-	1	-	1	-
Mars	24	2	-	1	2	3	-	7	1	7	-	-	-	1	-	-

DO Dentisterie opératoire  
ENDO Endodontie  
ORTHO Orthodontie  
CHIR Chirurgie  
PF Prothèse fixe

PA Prothèse amovible  
HON Honoraires  
COMP Comportement  
DIAG Diagnostic  
A.112 Article 112

IMPL Implant  
PUB Publicité  
TPILLÉ Tolérance de pratique illégale  
ANEST Anesthésie  
PARO Parodontie

## COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a tenu 7 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

<b>NOMBRE DE DEMANDES D'AVIS</b>	
Reçues	40
Présentées hors délai	1

<b>NOMBRE D'AVIS RENDUS</b>	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	35
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	2
Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	2
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic ad hoc, peut porter plainte	1

LES MEMBRES  
DU COMITÉ  
AU 31 MARS 2010

Nommés par le  
conseil d'administration  
D<sup>re</sup> Danielle Joly, présidente  
D<sup>r</sup> Michel Caty  
D<sup>r</sup> Pierre Tessier

Nommés par  
l'Office des professions du Québec  
M<sup>me</sup> Louise Viau  
M. Pierre Delisle



## COMITÉ DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des dentistes, le comité décide des différends entre toute personne et un dentiste sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité de conciliation et d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande d'arbitrage.

LES MEMBRES  
DU COMITÉ  
AU 31 MARS 2010

D<sup>r</sup> Irwin Margolese, président  
D<sup>r</sup> Arthur Greenspoon  
D<sup>r</sup> Guy Lafrance  
D<sup>r</sup> André Savard  
M<sup>me</sup> Monick Coupal  
Greffière  
M<sup>e</sup> Marisol Miró

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes.

Le conseil de discipline a tenu 44 audiences durant l'exercice 2009-2010.

### NOMBRE DE PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL

NATURE DE LA PLAINTÉ	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Comportement et intégrité	1	0
Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques	12	0
Défaut de collaborer à une enquête du syndic	0	0
Tolérance d'exercice illégal	1	0
Publicité	3	0

### NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	3
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	4
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	10
Imposant une sanction	11

### NOMBRE DE SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

NATURE DE LA SANCTION	
Réprimande	8
Radiation temporaire ou permanente	4
Limitation	2
Amende	18
Publication d'avis	5
Déboursés	21

## NOMBRE DE RECOMMANDATIONS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES À CES RECOMMANDATIONS

### NATURE DE LA RECOMMANDATION OU DE LA DÉCISION

Recommandations du conseil au conseil d'administration	4
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil	1
Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	33

## NOMBRE DE DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	7
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	1

### LES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU 31 MARS 2010

M<sup>e</sup> Pierre Linteau, président actuel  
 M<sup>e</sup> Paule Gauthier, présidente  
 M<sup>e</sup> Delpha Bélanger, président suppléant  
 M<sup>e</sup> Irving Gaul, président suppléant  
 M<sup>e</sup> Serge Vermette, président suppléant  
 D<sup>r</sup> Denis Abergel  
 D<sup>re</sup> Lara Bastouli  
 D<sup>r</sup> Sasan Bayat-Makou  
 D<sup>r</sup> Robert P. Beauregard  
 D<sup>r</sup> Marc Boisvert  
 D<sup>re</sup> Suzanne Boivin  
 D<sup>r</sup> Hervé Cocaud  
 D<sup>r</sup> Jacques Coderre  
 D<sup>r</sup> Louis-Bernard Courchesne  
 D<sup>re</sup> Micheline Daoust  
 D<sup>re</sup> Renée Delaquis  
 D<sup>r</sup> Sylvain Desranleau  
 D<sup>r</sup> Robert Dorion  
 D<sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril  
 D<sup>re</sup> Josée-Anne Dulude

D<sup>re</sup> Sylvie Forrest  
 D<sup>r</sup> André Fournier  
 D<sup>r</sup> Jean-François Gravel  
 D<sup>r</sup> Arthur Greenspoon  
 D<sup>r</sup> Hubert R. LaBelle  
 D<sup>r</sup> Daniel Lacombe  
 D<sup>r</sup> Sylvain Laforte  
 D<sup>re</sup> Jacinthe Larivée  
 D<sup>r</sup> Gérald Q. Le  
 D<sup>r</sup> Jean-Yves Legault  
 D<sup>r</sup> Donald Létourneau  
 D<sup>re</sup> Xuan-Quyen Nguyen  
 D<sup>r</sup> Robert Paquin  
 D<sup>re</sup> Marie-Josée Perron  
 D<sup>r</sup> William Steinman  
 D<sup>r</sup> Normand Tardif  
 D<sup>re</sup> Evangelina Valavanis  
 D<sup>r</sup> Jean-Guy Vallée  
 D<sup>r</sup> Duy-Dat Vu

## EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

### ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

#### ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur des agissements donnant lieu de croire qu'une personne était autorisée à exercer la profession	1
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

#### POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur des agissements donnant lieu de croire qu'une personne était autorisée à exercer la profession	3
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

#### JUGEMENTS RENDUS

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Aucune amende n'a été imposée.

## COMITÉ D'EXAMENS ET D'AGRÈMENTS DENTAIRES

Le mandat du comité d'examens et d'agrèments dentaires a été défini de la façon suivante :

- organiser l'examen de l'Ordre et l'épreuve prescrits par le conseil d'administration, en fixer les dates, l'heure, l'endroit et en aviser les candidats;
- compiler les résultats de chaque candidat, les conserver et faire les recommandations pertinentes au conseil d'administration;
- procéder à l'étude des dossiers des dentistes soumettant leur candidature aux fins d'effectuer un stage en résidence multidisciplinaire et adresser les recommandations utiles au conseil d'administration ou au comité exécutif;
- examiner la compétence de tout postulant à l'obtention d'un certificat de spécialiste et faire les recommandations utiles aux instances appropriées;
- évaluer les demandes des candidats formés à l'étranger en vue d'une reconnaissance de diplôme ou de formation;
- inciter tous les centres hospitaliers à se doter d'un service ou département dentaire bien structuré;
- établir les normes et les critères nécessaires à l'agrément d'un service ou département dentaire hospitalier;
- inciter les centres hospitaliers qui ont déjà un service ou département dentaire à faire agréer celui-ci par l'Ordre;
- procéder à l'évaluation des services dentaires hospitaliers en vue de l'agrément;
- réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le conseil d'administration ou par le comité exécutif.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Afin de répondre aux exigences prévues au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec, le comité d'examens et d'agrèments dentaires utilise un processus d'évaluation des connaissances fondamentales, du jugement clinique et des habiletés cliniques à l'intention des dentistes qui ont suivi leur formation dans une faculté non agréée par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

Soixante-cinq (65) candidats se sont présentés à l'examen d'évaluation des connaissances fondamentales en dentisterie qui a eu lieu le 17 avril 2009. Les examens d'évaluation du jugement clinique et des habiletés cliniques ont eu lieu les 16, 17, 18, 19, 24 et 25 octobre 2009. Dix-sept (17) candidats se sont présentés à l'examen d'évaluation du jugement clinique et 15 candidats ont participé à l'examen d'évaluation des habiletés cliniques. Les examens d'évaluation se sont tous déroulés à l'Université de Montréal.

Le comité d'examens et d'agrèments dentaires a tenu 2 réunions et 17 conférences téléphoniques en 2009-2010.

### LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2010

D<sup>re</sup> Lise Payant, présidente  
D<sup>re</sup> Myriam Andrea Feldman  
D<sup>r</sup> Melvin Schwartz  
D<sup>r</sup> Hilal Sirhan  
D<sup>r</sup> René Voyer

## COMITÉ DE LA FORMATION

Bien qu'il existe un règlement sur le comité de la formation des dentistes, le comité n'a jamais siégé. Toutefois, le mandat qui lui était dévolu a été exercé par le comité d'examens et d'agrèments dentaires, par le comité de formation dentaire continue et par la Commission d'agrèments dentaires du Canada.

Ensemble, ces 3 entités ont entretenu un riche dialogue avec les facultés dentaires du Québec et les sociétés dentaires régionales en vue de répondre aux nouveaux besoins, tant en ce qui a trait aux objectifs des programmes de formation qu'aux modalités de délivrance de permis et aux normes d'équivalence de diplôme ou de formation.

## COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le mandat du comité de vérification a été défini de la façon suivante :

- assurer une surveillance efficace de l'information financière de l'Ordre des dentistes du Québec;
- surveiller le processus de présentation de l'information financière de l'Ordre et faire rapport de ses activités au conseil d'administration;
- veiller à ce que les mécanismes de contrôle interne mis en place soient efficaces et respectés;
- identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont en place;
- définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examiner les prévisions budgétaires annuelles de l'Ordre, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations au conseil d'administration;
- procéder trimestriellement à une étude de l'évolution des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- recommander la nomination des vérificateurs externes au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;

- réviser et autoriser à l'avance, ou approuver les procédures nécessaires afin d'autoriser les frais estimatifs de vérification et de tout service non lié à la vérification;
- s'assurer de l'indépendance du vérificateur externe;
- réviser et analyser, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et le vérificateur externe, les états financiers annuels vérifiés qui sont déposés par le directeur général et secrétaire à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle pour présentation à l'assemblée générale annuelle;
- voir à ce que les surplus réservés soient investis en toute sécurité à des taux d'intérêt les plus profitables pour l'Ordre;
- présenter des recommandations au conseil d'administration concernant l'information financière;
- exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, le comité de vérification a tenu 4 réunions.

LES MEMBRES  
DU COMITÉ  
AU 31 MARS 2010

D<sup>r</sup> Luc Gravel, président  
D<sup>re</sup> Josée Bellefleur  
D<sup>r</sup> Guy Lafrance  
D<sup>r</sup> Peter C. White  
M<sup>me</sup> Louise Viau

## COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le comité d'éthique et de déontologie a pour fonction de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le conseil d'administration relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique.

Quatre (4) réunions ordinaires ont eu lieu.

Le 29 septembre 2009, le comité d'éthique et de déontologie a recommandé au conseil d'administration d'approuver le document intitulé *L'utilisation des mesures de contentions*.

Le comité d'éthique et de déontologie s'est vu confier le mandat de planifier les travaux de révision du Code de déontologie des dentistes ainsi que le mandat d'étudier les tenants et les aboutissants d'une recherche active de commanditaires par l'Ordre des dentistes du Québec et de proposer aux membres du conseil d'administration les balises devant par la suite fixer le cadre de futures relations avec l'industrie. Les travaux sont en cours et se poursuivront durant la prochaine année.

LES MEMBRES  
DU COMITÉ  
AU 31 MARS  
2010

M. Louis Roy, président et administrateur nommé par l'Office des professions du Québec  
D<sup>r</sup> Jean-Marc Brodeur  
D<sup>r</sup> André Phaneuf  
D<sup>r</sup> Ngoc Tuan Dinh  
M<sup>me</sup> Andrée Duplantie, conseillère en éthique et en déontologie

## NOMBRE DE PERMIS DÉLIVRÉS

### CATÉGORIES DE PERMIS

Régulier	146
Permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	24
Permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	29

## NOMBRE DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE DÉLIVRÉS

### CLASSES DE SPÉCIALITÉ

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	6
Dentisterie pédiatrique	1
Endodontie	1
Médecine buccale	0
Orthodontie	6
Parodontie	1
Pathologie buccale et maxillo-faciale	0
Prosthodontie	1
Radiologie buccale et maxillo-faciale	0
Santé dentaire communautaire	0

## NOMBRE D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période**

**4 462**

## NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE

Hommes	2 634
Femmes	1 828

## NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE

### RÉGIONS ADMINISTRATIVES

1	Bas-Saint-Laurent	68
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	128
3	Capitale-Nationale	487
4	Mauricie	175
5	Estrie	131
6	Montréal	1 651
7	Outaouais	136
8	Abitibi-Témiscamingue	45
9	Côte-Nord	45
10	Nord-du-Québec	26
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	27
12	Chaudière-Appalaches	146
13	Laval	222
14	Lanaudière	185
15	Laurentides	248
16	Montérégie	655
17	Centre-du-Québec	0
18	Hors du Québec	87

## NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

CLASSES DE MEMBRES ÉTABLIES AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE		COTISATION SUPPLÉMENTAIRE	
		MONTANT	DATE DU VERSEMENT (aaaa/mm/jj)	MONTANT	DATE DU VERSEMENT (aaaa/mm/jj)
Généralistes et spécialistes	4 350	1 160 \$	2009/07/01	0 \$	—
Résidents	69	175 \$	2009/07/01	100 \$	2009/07/01
Membres honoraires ayant plus de 50 ans de pratique et anciens présidents	43	0 \$	2009/07/01	0 \$	—

## NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT

Un permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	19
Un permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	26
Un permis restrictif temporaire (article 42.1 – Code des professions)	0
Un permis spécial (article 42.2 – Code des professions)	0

## NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE

### CATÉGORIES DE PERMIS

Permis sans certificat de spécialiste	3 996
Permis avec certificat de spécialiste	466

Un membre peut détenir un certificat dans plus d'une spécialité.

## NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE SELON LA CLASSE

### CLASSES DE SPÉCIALITÉ

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	90
Dentisterie pédiatrique	53
Endodontie	39
Médecine buccale	16
Orthodontie	142
Parodontie	66
Pathologie buccale et maxillo-faciale	6
Prosthodontie	54
Radiologie buccale et maxillo-faciale	3
Santé dentaire communautaire	16

## NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE QUI EXERCENT LEURS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)	33
Société par actions	762

## NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Total des inscriptions	4 462
Premières inscriptions	164



## NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	57
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

## NOMBRE DE RADIATIONS DU TABLEAU

### MOTIFS DE LA RADIATION

Total	64
Disciplinaire	3
Administrative	61

## NOMBRE DE SUSPENSIONS OU DE RÉVOCATIONS DE PERMIS

CATÉGORIES DE PERMIS	SUSPENSIONS	RÉVOCATIONS
Permis régulier	1	6
Permis restrictif	0	2

## NOMBRE DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE RÉVOQUÉS

Aucun certificat de spécialiste révoqué selon la classe.

# Personnel permanent

AU 31 MARS 2010

## DIRECTION GÉNÉRALE

### M<sup>e</sup> Caroline Daoust

Directrice générale et secrétaire

### Sylvie Morin

Adjointe administrative

### Angélique Courchesne

Secrétaire

## DIRECTION DE L'ADMISSION AU TABLEAU ET GREFFES

### M<sup>e</sup> Marisol Miró

Secrétaire adjointe

### Carole Pigeon

Responsable – admission et tableau

### Chantal Bélec

Secrétaire de direction – équivalences

### M<sup>e</sup> France Gauthier

Secrétaire du conseil de discipline

## DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

### Sylvie Barbeau

Directrice et secrétaire du comité de vérification

### Michelle Giusti

Technicienne aux services administratifs

### Sylvain Gagné

Responsable – informatique

### Vlad Davidescu

Analyste technique – informatique

### Martin Allard

Technicien en administration

### Ginette Bellemare

Réceptionniste

### Élaine Thibault

Commis

## DIRECTION DU BUREAU DU SYNDIC

### D<sup>r</sup> Paul Morin

Syndic

### D<sup>r</sup> Pierre Lafleur

Syndic adjoint

### D<sup>r</sup> Guy Auger

Syndic adjoint

### Nicole Dansereau

Secrétaire de direction

### Joëlle Barbeau

Responsable – traitement des plaintes

### Claire Bernier

Secrétaire

### Huguette Bégin

Secrétaire

## DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

### D<sup>e</sup> Nathalie Morin

Directrice et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

### D<sup>r</sup> Yves C. Ayotte

Directeur adjoint

### Lucie Francoeur

Secrétaire de direction – inspection professionnelle

### Stéphanie Parent

Secrétaire – inspection professionnelle

### Chantal Lamarre

Secrétaire de direction – formation professionnelle et exercice en société

## DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS

### Carole Erdelyon

Directrice

### Nathalie Chassé

Secrétaire de direction

### Josée Chouinard

Responsable – gestion des documents

### Johanne Erdelyon

Coordonnatrice –

*Journal de l'Ordre des dentistes du Québec*

## DIRECTION DES JOURNÉES DENTAIRES

### D<sup>r</sup> Denis Forest

Directeur

### D<sup>r</sup> Jonathan H. Lang

Directeur adjoint

### Marie Tétreault

Adjointe administrative

### Sophie Thibault

Secrétaire

## ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2010

29 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

### ÉTATS FINANCIERS

30 Revenus et dépenses

31 Évolution des actifs nets

32 Flux de trésorerie

33 Bilan

34-39 Notes complémentaires

40-44 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À LA PRÉSIDENTE ET AUX MEMBRES  
DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2010 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal, le 15 avril 2010

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 14557

## REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	BUDGET INITIAL \$	2010 \$	2009 \$
<b>REVENUS</b>			
Revenus généraux	5 645 445	<b>5 583 972</b>	5 324 217
Admission à l'exercice et au tableau	458 000	<b>468 908</b>	418 766
Greffes	75 000	<b>114 606</b>	38 893
Pratique illégale	5 000	<b>330</b>	346
Affaires publiques et communications	225 000	<b>206 454</b>	300 409
Journées dentaires internationales du Québec	2 130 000	<b>2 117 228</b>	2 027 201
	8 538 445	<b>8 491 498</b>	8 109 832
<b>DÉPENSES</b>			
Inspection professionnelle	1 059 854	<b>1 010 853</b>	979 306
Formation continue	155 639	<b>148 101</b>	295 633
Admission à l'exercice et au tableau	633 725	<b>596 870</b>	542 994
Syndic	1 364 010	<b>1 301 368</b>	1 237 112
Greffes	414 312	<b>366 604</b>	374 247
Pratique illégale	20 000	<b>8 316</b>	14 419
Affaires publiques et communications	899 310	<b>839 537</b>	1 047 371
Finances et administration	782 069	<b>780 788</b>	674 278
Direction générale	1 328 271	<b>1 242 647</b>	1 190 412
Contributions et subventions	195 748	<b>194 169</b>	109 096
Journées dentaires internationales du Québec	1 658 665	<b>1 597 082</b>	1 568 634
	8 511 603	<b>8 086 335</b>	8 033 502
<b>EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES</b>	26 842	<b>405 163</b>	76 330

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers  
et les notes 5 et 8 fournissent d'autres informations sur les revenus et dépenses.

## ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010				
	RÉSERVE GÉNÉRALE (a) \$	RÉSERVE POUR PROJETS PONCTUELS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (b) \$	ACTIFS NETS		TOTAL \$
			INVESTIS EN	NON AFFECTÉS	
			IMMOBILISATIONS \$	\$	
Solde au début	750 000	400 000	282 199	1 853 342	3 285 541
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(117 884)	523 047	405 163
Investissement en immobilisations			76 687	(76 687)	
Variations de la juste valeur des coupons d'obligations				27 944	27 944
<b>Solde à la fin</b>	<b>750 000</b>	<b>400 000</b>	<b>241 002</b>	<b>2 327 646</b>	<b>3 718 648</b>

  

	2009				
	RÉSERVE GÉNÉRALE (a) \$	RÉSERVE POUR PROJETS PONCTUELS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (b) \$	ACTIFS NETS		TOTAL \$
			INVESTIS EN	NON AFFECTÉS	
			IMMOBILISATIONS \$	\$	
Solde au début	750 000	600 000	325 085	1 557 872	3 232 957
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(120 893)	197 223	76 330
Virement (c)		(200 000)		200 000	
Investissement en immobilisations			78 007	(78 007)	
Variations de la juste valeur des coupons d'obligations				(23 746)	(23 746)
<b>Solde à la fin</b>	<b>750 000</b>	<b>400 000</b>	<b>282 199</b>	<b>1 853 342</b>	<b>3 285 541</b>

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

(b) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en mars 2008.

(c) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en septembre 2008.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	405 163	76 330
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	117 884	120 893
Revenus de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(182 530)	(174 642)
Variations d'éléments du fonds de roulement	(131 971)	684 456
Rentrées nettes de fonds	<b>208 546</b>	707 037
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de coupons d'obligations	(504 215)	(462 255)
Échéances de coupons d'obligations	504 215	462 255
Immobilisations	(76 687)	(78 007)
Sorties nettes de fonds	<b>(76 687)</b>	(78 007)
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>131 859</b>	629 030
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<b>2 127 573</b>	1 498 543
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<b>2 259 432</b>	2 127 573
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	568 563	600 964
Fonds communs de liquidités	1 690 869	1 526 609
	<b>2 259 432</b>	2 127 573

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## BILAN

AU 31 MARS 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>ACTIF</b>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	568 563	600 964
Fonds communs de liquidités	1 690 869	1 526 609
Débiteurs	248 866	297 030
Frais payés d'avance (NOTE 6)	572 495	551 073
	<b>3 080 793</b>	2 975 676
Coupons d'obligations (NOTE 7)	4 153 308	3 942 834
Immobilisations (NOTE 8)	241 002	282 199
	<b>7 475 103</b>	7 200 709
<b>PASSIF</b>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (NOTE 9)	715 856	831 971
Revenus reportés (NOTE 10)	3 040 599	3 083 197
	<b>3 756 455</b>	3 915 168
<b>ACTIFS NETS</b>		
Réserve générale	750 000	750 000
Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration	400 000	400 000
Investis en immobilisations	241 002	282 199
Non affectés	2 327 646	1 853 342
	<b>3 718 648</b>	3 285 541
	<b>7 475 103</b>	7 200 709

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



ADMINISTRATEUR



ADMINISTRATEUR

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

### 1 STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

Note relative à la désignation des instances : les références à des documents antérieurs au 15 octobre 2008 peuvent faire mention du Bureau, du comité administratif ou du comité de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec. Ces instances correspondent maintenant au conseil d'administration, au comité exécutif et au conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec.

### 2 BUDGET

Les montants présentés à l'état des revenus et dépenses sous la colonne Budget initial sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 20 mars 2009.

### 3 MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1<sup>er</sup> avril 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Ordre a appliqué les modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

### 4 CONVENTIONS COMPTABLES

#### BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

#### ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses et présentés dans les frais d'administration. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après :

- Actifs financiers détenus à des fins de transaction :  
L'encaisse et les fonds communs de liquidités sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. La juste valeur des placements a été établie selon le dernier cours acheteur;
- Prêts et créances :  
Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses;
- Actifs financiers disponibles à la vente :  
Les coupons d'obligations sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains latents ou les pertes latentes afférents sont comptabilisés à l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable.  
Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une perte de valeur, le gain ou la perte cumulé dans l'état de l'évolution des actifs nets est alors reclassé dans l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements;
- Autres passifs financiers :  
Les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## CONSTATATION DES REVENUS

Les principaux revenus de l'Ordre sont les suivants :

- Contributions des membres :  
Les contributions des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée générale annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent;
- *Journal de l'Ordre* et épreuves d'équivalence :  
Les revenus provenant du *Journal de l'Ordre* et des épreuves d'équivalence sont constatés respectivement au moment de la publication du journal et lors de la tenue des épreuves d'équivalence;
- Journées dentaires internationales du Québec :  
Les revenus provenant des Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) sont constatés à la date de présentation des JDIQ. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2009 sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2010 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de revenus reportés.

En ce qui concerne les revenus susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

- Revenus de placements :  
Les revenus de placements représentent des revenus d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Dons reçus sous forme de services :  
Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

### VENTILATION DES CHARGES

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle, formation continue, admission à l'exercice et au tableau, syndic, greffes, affaires publiques et communications, finances et administration, direction générale et JDIQ. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Charges liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria et à l'amortissement des immobilisations – selon le nombre d'employés affectés;
- Charges liées aux charges locatives et taxes municipales – selon la superficie utilisée;
- Charges liées aux envois postaux et aux imprimés – selon les taux d'utilisation des activités.

### CHARGES DE LOYER

L'Ordre constate les charges de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire selon laquelle le montant total des charges de loyer est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

### AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	TAUX
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 % et 25 %

### ENTITÉ CONTRÔLÉE

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 11.

### FONDATION DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de sa capacité d'avoir un certain nombre de représentants au conseil d'administration. La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec a été créée afin de promouvoir les bienfaits d'une bonne santé buccodentaire auprès des Québécois, d'éduquer la population relativement aux mesures de prévention des maladies buccodentaires, de soutenir les projets de recherche portant sur la santé buccodentaire et de promouvoir l'intérêt et l'avancement de la médecine dentaire en octroyant des bourses d'excellence ou des subventions.

Elle est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Actuellement, les sommes disponibles totalisent environ 495 000 \$.

L'Ordre s'est engagé à verser une somme de 75 000 \$, à raison de 15 000 \$ annuellement pour les exercices 2006 à 2010, pour participer au projet de services dentaires mobiles. Une somme de 15 000 \$ a été comptabilisée à titre de dépenses en 2010 et le solde de l'engagement est nul.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

**5 AUTRES INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES**

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Inspection professionnelle	142 087	116 205
Formation continue	37 004	68 738
Admission à l'exercice et au tableau	126 120	105 193
Syndic	216 946	207 981
Greffes	73 475	74 123
Affaires publiques et communications	133 658	131 192
Finances et administration	153 465	143 715
Direction générale	158 854	148 900
Journées dentaires internationales du Québec	132 165	123 357
	<b>1 173 774</b>	<b>1 119 404</b>

## CHARGES DE RETRAITE

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 128 978 \$ à titre de contributions à ce régime (124 011 \$ en 2009).

**6 FRAIS PAYÉS D'AVANCE**

	2010 \$	2009 \$
Taxes, entretien et assurances	112 184	95 249
Journées dentaires internationales du Québec	460 311	455 824
	<b>572 495</b>	<b>551 073</b>

**7 COUPONS D'OBLIGATIONS ET REVENUS DE PLACEMENTS**

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 4,11 % à 6,32 % (3,9 % à 6,32 % en 2009) et les échéances s'échelonnent de juin 2010 à août 2019. Ces coupons sont garantis par la province de Québec. Le taux de rendement moyen des obligations est de 4,75 % (4,78 % en 2009).

Les revenus de placements se répartissent comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Intérêts sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 260	66 782
Intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente	182 530	174 642
	<b>196 790</b>	<b>241 424</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

### 8 IMMOBILISATIONS

	2010		2009
	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	COÛT NON AMORTI \$
Équipement informatique	299 658	209 032	90 626
Mobilier et équipement de bureau	307 739	179 031	128 708
Améliorations locatives	81 030	59 362	21 668
	<b>688 427</b>	<b>447 425</b>	<b>241 002</b>
			2009
	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	COÛT NON AMORTI \$
Équipement informatique	289 265	185 771	103 494
Mobilier et équipement de bureau	647 441	497 128	150 313
Améliorations locatives	134 297	105 905	28 392
	<b>1 071 003</b>	<b>788 804</b>	<b>282 199</b>

La dépense d'amortissement de l'exercice s'élève à 117 884 \$ (120 893 \$ en 2009).

### 9 CRÉDITEURS

	2010 \$	2009 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	343 586	397 727
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	203 532	304 510
Taxes à la consommation	168 738	129 734
	<b>715 856</b>	<b>831 971</b>

### 10 REVENUS REPORTÉS

	2010 \$	2009 \$
Contributions des membres	1 268 940	1 242 631
Épreuves d'équivalence	120 000	162 500
Journées dentaires internationales du Québec	1 651 659	1 678 066
	<b>3 040 599</b>	<b>3 083 197</b>

### 11 FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds au 31 décembre 2009 :

	2009 \$	2008 \$
Total de l'actif	22 109 027	21 797 959
Total du passif	15 290 855	15 618 390
Actifs nets	6 818 172	6 179 569
Revenus	4 511 974	4 241 658
Dépenses	4 478 207	4 250 730
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	914 558	614 111
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(468 583)	(352 088)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

**Informations sur les opérations :**

	2010 \$	2009 \$
Frais de gestion (inclus dans les revenus généraux)	247 678	230 877
Solde à recevoir	83 049	117 213

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

**12 OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS**

## OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre. L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

## RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

## ■ Risque de taux d'intérêt :

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

## ■ Risque de crédit :

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient principalement des débiteurs. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

**13 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL**

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, la gestion de son capital consiste à exécuter sa mission.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

**14 ENGAGEMENTS**

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en 2013, à verser une somme de 1 315 722 \$ pour des espaces locatifs à bureaux et pour la tenue du congrès annuel. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 465 540 \$ en 2011, à 309 157 \$ en 2012 et 2013, et à 231 868 \$ en 2014.

De plus, l'Ordre bénéficie d'une option de renouvellement de cinq ans dont il pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois.

**15 ÉVENTUALITÉ**

L'Ordre fait présentement l'objet de litiges pour un montant total de 600 000 \$. Il est impossible de déterminer le dénouement des litiges. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	BUDGET INITIAL \$	2010 \$	2009 \$
<b>REVENUS</b>			
REVENUS GÉNÉRAUX			
Contributions des membres	5 084 195	<b>5 107 675</b>	4 817 465
Placements	271 350	<b>196 790</b>	241 424
Frais de gestion du Fonds d'assurance- responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec	245 800	<b>247 678</b>	230 877
Sous-location	44 100	<b>31 829</b>	34 451
	<b>5 645 445</b>	<b>5 583 972</b>	5 324 217
ADMISSION À L'EXERCICE ET AU TABLEAU			
Études d'équivalence	125 000	<b>81 000</b>	97 000
Ateliers préparatoires – équivalences	5 000	<b>4 962</b>	4 814
Épreuves d'équivalence	278 000	<b>256 548</b>	248 642
Exercice en société	35 000	<b>113 800</b>	53 500
Visites d'agrément	3 000		1 000
Certificat de spécialité	7 500	<b>8 100</b>	8 200
Lettre de « Bonne conduite »	4 500	<b>4 498</b>	5 610
	<b>458 000</b>	<b>468 908</b>	418 766
GREFFES			
Amendes et frais	75 000	<b>114 606</b>	38 893
PRATIQUE ILLÉGALE			
Amendes	5 000	<b>330</b>	346
AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS			
Liste des membres	5 000	<b>9 106</b>	6 325
<i>Journal de l'Ordre</i>	220 000	<b>197 348</b>	294 084
	<b>225 000</b>	<b>206 454</b>	300 409
JOURNÉES DENTAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC			
Inscriptions			
Dentistes	35 000	<b>33 839</b>	33 967
Personnel auxiliaire	380 000	<b>426 181</b>	378 554
Cours réservés	475 000	<b>545 032</b>	466 591
Exposants	1 200 000	<b>1 061 176</b>	1 107 190
Commandites	40 000	<b>51 000</b>	40 899
	<b>2 130 000</b>	<b>2 117 228</b>	2 027 201

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	BUDGET INITIAL \$	2010 \$	2009 \$
<b>DÉPENSES</b>			
INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires et charges sociales	332 500	<b>322 553</b>	248 835
Salaires des inspecteurs	258 400	<b>257 250</b>	290 920
Frais de déplacement des inspecteurs	45 450	<b>28 734</b>	38 432
Honoraires – enquêtes de compétence	181 750	<b>164 254</b>	186 160
Frais de déplacement – enquêtes de compétence	4 900	<b>3 053</b>	2 927
Comité d'inspection professionnelle	76 900	<b>83 650</b>	88 692
Formation des inspecteurs	10 000	<b>9 272</b>	7 135
Quote-part des frais généraux	149 954	<b>142 087</b>	116 205
	<b>1 059 854</b>	<b>1 010 853</b>	979 306
FORMATION CONTINUE			
Salaires et charges sociales	42 390	<b>40 920</b>	155 169
Conférenciers	63 500	<b>61 487</b>	59 325
Impression et envois			9 731
Comité de formation	11 000	<b>8 690</b>	2 670
Quote-part des frais généraux	38 749	<b>37 004</b>	68 738
	<b>155 639</b>	<b>148 101</b>	295 633
ADMISSION À L'EXERCICE ET AU TABLEAU			
Salaires et charges sociales	303 000	<b>278 696</b>	221 484
Examen pour le permis	5 000	<b>7 118</b>	5 112
Ateliers préparatoires – équivalences	5 000	<b>4 962</b>	4 814
Épreuves d'équivalence	137 515	<b>145 424</b>	122 196
Développement – examen des spécialistes	3 500	<b>5 943</b>	5 596
Élaboration – examen des spécialistes étrangers			48 375
Comité d'examens et d'agrèments dentaires	22 100	<b>9 432</b>	10 571
Visites d'agrément	5 000		3 036
Cérémonies d'assermentation	20 000	<b>19 175</b>	16 617
Quote-part des frais généraux	132 610	<b>126 120</b>	105 193
	<b>633 725</b>	<b>596 870</b>	542 994
SYNDIC			
Salaires et charges sociales	690 800	<b>692 782</b>	665 012
Honoraires professionnels	320 000	<b>276 903</b>	251 463
Experts et témoins	125 000	<b>114 737</b>	112 656
Quote-part des frais généraux	228 210	<b>216 946</b>	207 981
	<b>1 364 010</b>	<b>1 301 368</b>	1 237 112

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	BUDGET INITIAL \$	2010 \$	2009 \$
<b>DÉPENSES (SUITE)</b>			
GREFFES			
Salaires et charges sociales	113 300	<b>116 171</b>	149 795
Conseil de discipline	138 500	<b>124 531</b>	105 814
Frais de sténographe et signification	75 000	<b>44 280</b>	35 040
Comité de conciliation et arbitrage	1 000		
Comité de révision	10 000	<b>8 147</b>	9 475
Quote-part des frais généraux	76 512	<b>73 475</b>	74 123
	414 312	<b>366 604</b>	374 247
PRATIQUE ILLÉGALE			
Honoraires professionnels	10 000	<b>4 914</b>	7 800
Enquêtes	10 000	<b>3 402</b>	6 619
	20 000	<b>8 316</b>	14 419
AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS			
Salaires et charges sociales	373 300	<b>368 030</b>	329 694
Communications avec le public	185 000	<b>156 637</b>	356 898
Stand – Journées dentaires internationales du Québec	15 000	<b>14 658</b>	12 036
<i>Journal de l'Ordre</i>	101 000	<b>98 770</b>	158 278
Rédacteurs spéciaux	10 000		
Relations de presse	15 000	<b>14 286</b>	13 131
Publications	20 000	<b>15 410</b>	16 322
Affaires internes et externes	40 000	<b>38 088</b>	29 820
Quote-part des frais généraux	140 010	<b>133 658</b>	131 192
	899 310	<b>839 537</b>	1 047 371
FINANCES ET ADMINISTRATION			
Salaires et charges sociales	505 300	<b>503 891</b>	483 075
Honoraires professionnels	18 000	<b>17 648</b>	17 648
Comité de vérification	22 300	<b>14 096</b>	12 779
Frais bancaires et de cartes de crédit	75 000	<b>91 688</b>	17 061
Quote-part des frais généraux	161 469	<b>153 465</b>	143 715
	782 069	<b>780 788</b>	674 278

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	BUDGET INITIAL \$	2010 \$	2009 \$
<b>DÉPENSES (SUITE)</b>			
DIRECTION GÉNÉRALE			
Salaires et charges sociales	578 100	<b>537 072</b>	537 718
Conseil d'administration et comité exécutif	265 300	<b>261 254</b>	266 343
Comité des jeunes membres de l'Ordre	17 600	<b>3 049</b>	11 516
Comité d'éthique et de déontologie	18 200	<b>11 922</b>	11 144
Honoraires professionnels	200 000	<b>185 390</b>	155 180
Élections			1 689
Frais de déplacement	20 000	<b>19 790</b>	11 899
Relations publiques	50 000	<b>53 847</b>	35 038
Dépenses de la présidence	12 000	<b>11 469</b>	10 985
Quote-part des frais généraux	167 071	<b>158 854</b>	148 900
	<b>1 328 271</b>	<b>1 242 647</b>	1 190 412
CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS			
Conseil interprofessionnel du Québec	20 000	<b>18 422</b>	17 755
Association dentaire canadienne			21 522
Commission d'agrément dentaire	51 190	<b>51 189</b>	46 125
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire	124 558	<b>124 558</b>	23 694
	<b>195 748</b>	<b>194 169</b>	109 096
JOURNÉES DENTAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC			
Salaires et charges sociales	261 000	<b>227 664</b>	216 489
Planification et organisation	180 000	<b>146 906</b>	172 224
Festivités	50 000	<b>39 948</b>	47 830
Conférenciers – honoraires et frais	240 000	<b>299 292</b>	247 212
Conférenciers – autres dépenses	210 000	<b>191 789</b>	191 420
Inscriptions	62 000	<b>57 505</b>	60 907
Ressources matérielles	300 000	<b>287 842</b>	297 667
Aménagement des espaces	135 000	<b>127 349</b>	128 457
Imprimerie	80 000	<b>77 203</b>	74 473
Promotion	10 000	<b>9 419</b>	8 598
Quote-part des frais généraux	130 665	<b>132 165</b>	123 357
	<b>1 658 665</b>	<b>1 597 082</b>	1 568 634

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	BUDGET INITIAL \$	2010 \$	2009 \$
<b>FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR</b>			
Formation du personnel	20 000	<b>20 493</b>	17 477
Assurances	128 350	<b>113 830</b>	110 897
Abonnements	7 000	<b>5 865</b>	7 087
Services informatiques	4 000	<b>2 403</b>	1 133
Charges locatives et taxes municipales	720 000	<b>706 612</b>	657 031
Fournitures de bureau	33 500	<b>33 255</b>	29 925
Imprimerie	35 000	<b>34 454</b>	37 149
Poste et messagerie	115 000	<b>103 053</b>	102 152
Téléphone	24 000	<b>24 359</b>	24 349
Service de cafétéria	13 500	<b>11 566</b>	11 311
Amortissement des immobilisations	124 900	<b>117 884</b>	120 893
	1 225 250	<b>1 173 774</b>	1 119 404
<b>FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ</b>			
Inspection professionnelle	149 954	<b>142 087</b>	116 205
Formation continue	38 749	<b>37 004</b>	68 738
Admission à l'exercice et au tableau	132 610	<b>126 120</b>	105 193
Syndic	228 210	<b>216 946</b>	207 981
Greffes	76 512	<b>73 475</b>	74 123
Affaires publiques et communications	140 010	<b>133 658</b>	131 192
Finances et administration	161 469	<b>153 465</b>	143 715
Direction générale	167 071	<b>158 854</b>	148 900
Journées dentaires internationales du Québec	130 665	<b>132 165</b>	123 357
	1 225 250	<b>1 173 774</b>	1 119 404

**ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC**

625, boul. René-Lévesque Ouest  
15<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 1R2

TÉLÉPHONE

514 875-8511  
1 800 361-4887

TÉLÉCOPIEUR

514 393-9248

[www.odq.qc.ca](http://www.odq.qc.ca)

PRODUCTION

Direction des affaires publiques et des communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

Bronx communications

IMPRESSION

Imprimerie F.L. Chicoine

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010  
Bibliothèque et Archives Canada, 2010  
ISBN 2-923500-06-7



